

RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LES ERREURS MÉDICAMENTEUSES



Lecture de l'évènement

Erreur de posologie lors de la prise au domicile

Françoise, 85 ans, a été hospitalisée, suite à une chute à son domicile. A sa sortie d'hospitalisation, la prescription de sortie est la suivante : *Urapidil LP 30 mg (2-0-2)*; *Paracétamol 1 g (1 toutes les 8h, si douleur)* ; *Pantoprazole 20 mg (1-0-0)* ; *Escitalopram 10 mg (1-0-0)* ; *Bisoprolol 1,25 mg (4-0-4)*; *Atorvastatine 40 mg (2-0-2)* ; *Amlodipine 5 mg (2-0-0)*; *Acetylsalicylate (KARDEGIC) 160 mg (0-0-1)* ; *Calcium Polystyrène Sulfonate (RESIKALI) 500 g (0,5 CuilM, matin, 1 jour sur 3)*. Le pharmacien procède à des adaptations de dosages lors de la délivrance, et dispense : *Urapidil LP 60 mg*, *Atorvastatine 80 mg*, *Bisoprolol 5 mg*, *Amlodipine 10 mg*. Louis, 87 ans, le mari de Françoise, son aidant principal prépare le pilulier de son épouse et l'aide à prendre ses médicaments au domicile. Françoise chute à plusieurs reprises à son domicile et est à nouveau hospitalisée. Elle a en fait reçu les posologies suivantes : *Urapidil LP 60 mg (2-0-2)* ; *Atorvastatine 80 mg (2-0-2)* ; *Bisoprolol 5mg (4-0-4)* ; *Amlodipine 10 mg (2-0-0)*

Contexte et généralités

- Deux tiers des signalements d'erreurs concernent des **populations sensibles** (enfants et population âgée)
- En ville, **80%** des erreurs chez les **personnes âgées** ont entraîné des **effets indésirables dont la moitié** considérés comme **graves**
- Le **coût économique** de chaque **erreur médicamenteuse de gravité majeure** est estimé à **4600 euros** (« *Sécuriser le parcours de soins par la coopération des structures, des outils et des hommes* » – *Supports de formation créé par le CH de Lunéville – octobre 2016 – résultats de l'Etude Med'Rec (HAS)*)
- En ville, les erreurs concernent **toutes les étapes** du **circuit du médicament**, et pour la grande majorité, **l'étape d'administration**.
- Une étude souligne la vulnérabilité de l'organisation de la sortie des patients d'hospitalisation : un **EIM** survient chez **12% des patients dans les 15 jours suivant la sortie d'hospitalisation** ([Guide HAS « Mettre en œuvre la conciliation des traitements médicamenteux en établissement de santé »](#))

Facteurs contributifs possibles

Actions et barrières

Organisationnels

- Préparation du pilulier non sécurisée par un aidant âgé
- Préparation du pilulier par la pharmacie ou une infirmière lors d'un passage au domicile
- Prescriptions de sortie rédigées selon le livret thérapeutique de l'hôpital, sans adaptation des dosages
- Mise en place de la conciliation médicamenteuse dans le service avec l'optimisation des prescriptions de sortie. Intervention de l'équipe pharmaceutique.
- Sensibilisation des prescripteurs aux bonnes pratiques de prescription en sortie d'hospitalisation

Humains

- Incompréhension de l'aidant lors de la dispensation sur les adaptations de dosages faites par le pharmacien d'officine
- Entretien pharmaceutique avec les patients/aidants vulnérables avec remise d'un plan de prise
- Prescription intra-hospitalière de bisoprolol non adaptée en terme de dosage (bisoprolol 1,25 mg : 4-0-4)
- Vigilance des prescripteurs et pharmaciens afin d'avoir des prescriptions adaptées en terme de dosages

RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LES ERREURS MÉDICAMENTEUSES



Quiz

- De nombreuses études soulignent que les erreurs médicamenteuses surviennent principalement aux étapes de transition du parcours de soins du patient (entrée et sortie d'un établissement de santé, transferts inter-services)

Vrai!

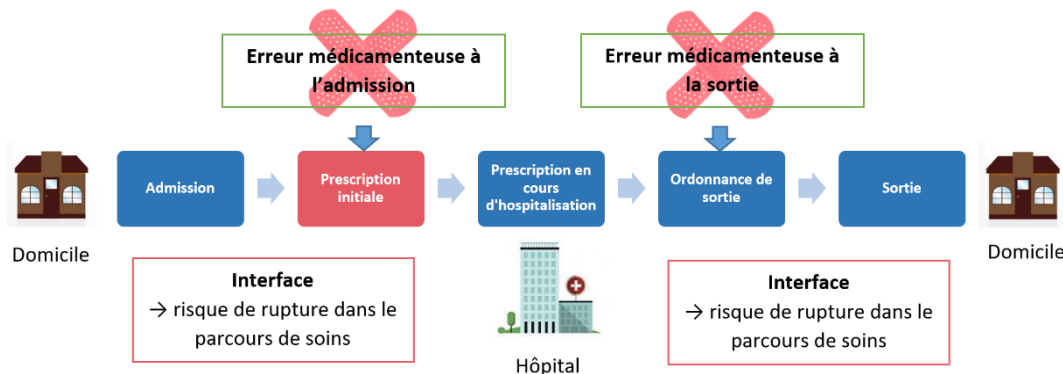
- Les effets indésirables médicamenteux sont une source importante de réhospitalisation en urgence chez les patients vulnérables

Vrai!

- La **conciliation médicamenteuse** est une démarche impliquant uniquement l'équipe pharmaceutique

Faux !

La conciliation médicamenteuse est un **processus formalisé** qui permet de **prévenir/intercepter** les **erreurs médicamenteuses tout au long de la trajectoire de soins du patient**. Elle **associe le patient** et repose sur le **partage d'informations** ainsi que sur la **coordination pluriprofessionnelle**. Elle permet de rendre plus efficace le parcours de soins en **améliorant la pertinence des prescriptions**



- Plusieurs critères de la certification des établissements de santé pour la qualité des soins sont en lien avec la continuité de la prise en charge médicamenteuse des patients, notamment à la sortie

Vrai!

- 2.2-07 « La sécurité de la prise en charge médicamenteuse bénéficie d'une conciliation des traitements médicamenteux » (critère avancé)
- 1.1-09 « Le patient, en prévision de sa sortie, est informé des consignes de suivi pour les médicaments qui lui sont prescrits (critère standard)
- 2.2-20 « Une lettre de liaison à la sortie est remise au patient et adressée au médecin traitant » (critère standard)
- 2.3-03 « Les équipes respectent les bonnes pratiques de prescription et de dispensation des médicaments (critère standard)
- 2.3-08 « Les équipes maîtrisent le risque de discontinuité de la prise en charge médicamenteuse du patient vulnérable à sa sortie » (critère standard)

Pour aller plus loin

- [Guide « Mettre en œuvre la conciliation des traitements médicamenteux en établissement de santé \(HAS, Février 2018\) »](#)
- [Module de formation « Répondre aux attendus sur la conciliation des traitements médicamenteux » \(OMÉDIT Centre-Val de Loire et OMÉDIT Normandie, Décembre 2022\)](#)
- [Support de présentation « les Erreurs Médicamenteuses en ville » \(ANSM, Novembre 2018\)](#)
- [Boîte à outil « Pharmacie Clinique – Conciliation médicamenteuse \(OMÉDIT Normandie\) »](#)
- [Volet médicamenteux de la lettre de liaison à la sortie \(HAS\)](#)